ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. CHARLES GUTHKNEY

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 8 février, 1864.

Etant en la Louisiane—Paroisse d'Orléans,

Je soussigné, Collecteur d'Etat, dans et pour la Paroisse d'Orléans, ci-devant, et le plus proche voisin de la demeure de Charles Guthkney, ci-après nommé, ne sachant la demeure actuelle dudit Charles Guthkney, ni ne pouvant après diligence faite, découvrir aucune personne dans la Paroisse d'Orléans, sur qui je puisse faire saisir et vendre les biens meubles dudit Charles Guthkney, pour le recouvrement de la somme de $1 50 cts, montant de la taxe d'Etat pour l'année 1863, sur la propriété dudit Charles Guthkney, consistant en un terrain situé en la Paroisse d'Orléans, sur le côté Nord-Est de la Rue Bayou Road, entre les rues Dauphine et Burgundy, mesurant 30 pieds de front sur la dite rue Bayou Road, sur une profondeur de 120 pieds, borné du Nord-Est par la rue Burgundy, du Sud-Ouest par la rue Dauphine, du Nord-Ouest par la propriété de Mme. Veuve Bernard, et du Sud-Est par la dite rue Bayou Road, ainsi que le tout se trouve et est situé, avec les bâtisses, améliorations, appartenances et dépendances y attachées et appartenant audit Charles Guthkney, ainsi qu'il appert par acte de vente reçu par Me. Pedesclaux, Notaire Public, en date du 15 Juin, 1859, enregistré au Bureau de Conservateur des Hypothèques de la Paroisse d'Orléans, le 16 Juin, 1859, Livre 107, folio 178, No. 3,—Je donne par les présentes avis public que j'ai saisi et mis sous la main de la Justice, la susdite propriété, et que je la vendrai à la porte principale de devant de la Cour Civile et Criminelle de cette Paroisse, qui se tiendra à la Nouvelle-Orléans, le premier Lundi de Mars prochain, 1864, à midi, pour le paiement de la susdite somme de $1 50 cts, montant de la taxe d'Etat pour l'année 1863, sur la susdite propriété, avec les intérêts, frais et dépens.

Donné sous ma main et mon sceau de Collecteur d'Etat, ce 8 février, 1864.

J. D. HORSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Par ordre du Collecteur d'Etat,
Le Greffier,
Paroisse d'Orléans.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. MME. C. F. GUTHKNEY

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 8 février, 1864.

Etant en la Louisiane—Paroisse d'Orléans,

Je soussigné, Collecteur d'Etat, dans et pour la Paroisse d'Orléans, ci-devant, et le plus proche voisin de la demeure de Mme. C. F. Guthkney, ci-après nommée, ne sachant la demeure actuelle dudit Mme. C. F. Guthkney, ni ne pouvant après diligence faite, découvrir aucune personne dans la Paroisse d'Orléans, sur qui je puisse faire saisir et vendre les biens meubles dudit Mme. C. F. Guthkney, pour le recouvrement de la somme de $1 50 cts, montant de la taxe d'Etat pour l'année 1863, sur la propriété dudit Mme. C. F. Guthkney, consistant en un terrain situé en la Paroisse d'Orléans, sur le côté Nord-Est de la Rue Bayou Road, entre les rues Dauphine et Burgundy, mesurant 30 pieds de front sur la dite Rue Bayou Road, sur une profondeur de 120 pieds, borné du Nord-Est par la rue Burgundy, du Sud-Ouest par la rue Dauphine, du Nord-Ouest par la propriété de Mme. Veuve Bernard, et du Sud-Est par la dite Rue Bayou Road, ainsi que le tout se trouve et est situé, avec les bâtisses, améliorations, appartenances et dépendances y attachées et appartenant audit Mme. C. F. Guthkney, ainsi qu'il appert par acte de vente reçu par Me. Pedesclaux, Notaire Public, en date du 15 Juin, 1859, enregistré au Bureau de Conservateur des Hypothèques de la Paroisse d'Orléans, le 16 Juin, 1859, Livre 107, folio 178, No. 3,—Je donne par les présentes avis public que j'ai saisi et mis sous la main de la Justice, la susdite propriété, et que je la vendrai à la porte principale de devant de la Cour Civile et Criminelle de cette Paroisse, qui se tiendra à la Nouvelle-Orléans, le premier Lundi de Mars prochain, 1864, à midi, pour le paiement de la susdite somme de $1 50 cts, montant de la taxe d'Etat pour l'année 1863, sur la susdite propriété, avec les intérêts, frais et dépens.

Donné sous ma main et mon sceau de Collecteur d'Etat, ce 8 février, 1864.

J. D. HORSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Par ordre du Collecteur d'Etat,
Le Greffier,
Paroisse d'Orléans.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. H. DE LA VERGNE

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 8 février, 1864.

Etant en la Louisiane—Paroisse d'Orléans,

Je soussigné, Collecteur d'Etat, dans et pour la Paroisse d'Orléans, ci-devant, et le plus proche voisin de la demeure de H. de la Vergne, ci-après nommé, ne sachant la demeure actuelle dudit H. de la Vergne, ni ne pouvant après diligence faite, découvrir aucune personne dans la Paroisse d'Orléans, sur qui je puisse faire saisir et vendre les biens meubles dudit H. de la Vergne, pour le recouvrement de la somme de $1 50 cts, montant de la taxe d'Etat pour l'année 1863, sur la propriété dudit H. de la Vergne, consistant en un terrain situé en la Paroisse d'Orléans, sur le côté Nord-Est de la Rue Bayou Road, entre les rues Dauphine et Burgundy, mesurant 30 pieds de front sur la dite Rue Bayou Road, sur une profondeur de 120 pieds, borné du Nord-Est par la rue Burgundy, du Sud-Ouest par la rue Dauphine, du Nord-Ouest par la propriété de Mme. Veuve Bernard, et du Sud-Est par la dite Rue Bayou Road, ainsi que le tout se trouve et est situé, avec les bâtisses, améliorations, appartenances et dépendances y attachées et appartenant audit H. de la Vergne, ainsi qu'il appert par acte de vente reçu par Me. Pedesclaux, Notaire Public, en date du 15 Juin, 1859, enregistré au Bureau de Conservateur des Hypothèques de la Paroisse d'Orléans, le 16 Juin, 1859, Livre 107, folio 178, No. 3,—Je donne par les présentes avis public que j'ai saisi et mis sous la main de la Justice, la susdite propriété, et que je la vendrai à la porte principale de devant de la Cour Civile et Criminelle de cette Paroisse, qui se tiendra à la Nouvelle-Orléans, le premier Lundi de Mars prochain, 1864, à midi, pour le paiement de la susdite somme de $1 50 cts, montant de la taxe d'Etat pour l'année 1863, sur la susdite propriété, avec les intérêts, frais et dépens.

Donné sous ma main et mon sceau de Collecteur d'Etat, ce 8 février, 1864.

J. D. HORSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur.

Par ordre du Collecteur d'Etat,
Le Greffier,
Paroisse d'Orléans.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. MME. C. F. GUTHKNEY

Bureau de Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 8 février, 1864.

Etant en la Louisiane—Paroisse d'Orléans,

Je soussigné, Collecteur d'Etat, dans et pour la Paroisse d'Orléans, ci-devant, et le plus proche voisin de la demeure de Mme. C. F. Guthkney, ci-après nommée, ne sachant la demeure actuelle dudit Mme. C. F. Guthkney, ni ne pouvant après diligence faite, découvrir aucune personne dans la Paroisse d'Orléans, sur qui je puisse faire saisir et vendre les biens meubles dudit Mme. C. F. Guthkney, pour le recouvrement de la somme de $1 50 cts, montant de la taxe d'Etat pour l'année 1863, sur la propriété dudit Mme. C. F. Guthkney, consistant en un terrain situé en la Paroisse d'Orléans, sur le côté Nord-Est de la Rue Bayou Road, entre les rues Dauphine et Burgundy, mesurant 30 pieds de front sur la dite Rue Bayou Road, sur une profondeur de 120 pieds, borné du Nord-Est par la rue Burgundy, du Sud-Ouest par la rue Dauphine, du Nord-Ouest par la propriété de Mme. Veuve Bernard, et du Sud-Est par la dite Rue Bayou Road, ainsi que le tout se trouve et est situé, avec les bâtisses, améliorations, appartenances et dépendances y attachées et appartenant audit Mme. C. F. Guthkney